

(1)
(N^o 61.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MAI 1870.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune de Rykhoven (Limbourg).

(Voir les Nos 149 et 180 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le BARON DE SELYS LONGCHAMPS, HUBERT, DE BAST, LINGER,
le BARON DE RASSE, HANSENS et D'OMALIUS D'HALLOY, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Les habitants des hameaux de Rykhoven, Ryk et Bosselen, commune de Bilsen, province de Limbourg, sollicitent leur érection en une commune particulière sous le nom de Rykhoven. Cette demande a éprouvé de l'opposition de la part du Conseil communal de Bilsen et du commissaire de l'arrondissement de Tongres, mais le Conseil provincial, à la suite d'une longue discussion, a admis la demande dont il s'agit et le Gouvernement en a fait le sujet d'un Projet de Loi qui a été adopté par la Chambre des Représentants.

D'après ce Projet, la nouvelle commune de Rykhoven aurait une population de 740 habitants et Bilsen conserverait une population de 2,826 habitants.

L'éloignement du chef-lieu actuel et les sujets de plaintes que forment ordinairement les habitants des hameaux associés à une puissante agglomération ont déterminé la Commission de l'Intérieur à proposer au Sénat d'approuver le Projet de Loi portant érection de la commune de Rykhoven.

Le Président-Rapporteur,
J.-J. D'OMALIUS.